



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZELLES DU 10.07.2020

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	15
Votants :	18

L'an deux mil vingt le 10 juillet à 18 heures,

Les Membres du Conseil municipal de la commune de Chazelles, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Foyer sur convocation adressée par le Maire, le 03 juillet 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Messieurs BROUILLET Jean-Marc, VIGIER Marcel, DELAGE Jacques, IBAR Christian, ANZOLIN Eirik, AUPY Nicolas, DELOBEL Christophe, LAURIN Jacky.

Mesdames DUBOIS Flavie, CORNIERE Lydie, DELCAMP Christelle, FOUGERE Josette, LE ROUX Aurélie, MAZIERE Agnès, RULEAU Manon.

Absents excusés : Monsieur VIGNEAU Romain a donné pouvoir à Monsieur VIGIER Marcel
Madame BUECELET Justine a donné pouvoir à Monsieur BROUILLET Jean-Marc
Madame WENTZINGER Morgane a donné pouvoir à Madame LE ROUX Aurélie
Monsieur BERTRAND Sébastien

La séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Maire.

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne Monsieur IBAR Christian comme secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

- Frelons : participation de la commune
- Convention cadre pour campagne de stérilisation de chats

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à modifier l'ordre du jour, et donc à aborder les sujets mentionnés ci-dessus.

ORDRE DU JOUR :

↳ **DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX – SENATORIALES 2020**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Il présente la liste « Chazelles, des racines et des projets » composée des élus suivants :

- Jean-Marc BROUILLET
- Justine BUECELET
- Christophe DELOBEL
- Lydie CORNIERE
- Marcel VIGIER
- Christelle DELCAMP
- Christian IBAR
- Flavie DUBOIS

Après déroulement du vote, les candidats de la liste « Chazelles, des racines et des projets » sont élus délégués titulaires et suppléants tels qu'ils figurent dans l'ordre de présentation sur la liste.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la commission de contrôle qui est de vérifier à posteriori que les radiations et les inscriptions sur les listes électorales de la commune, effectuées par lui-même, sont justifiées.

Dans les communes de plus de 1000 habitants n'ayant qu'une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle doit être composée de 3 membres :

- * un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal,
- * un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet,
- * un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

DESIGNE Monsieur DELOBEL Christophe pour siéger dans la commission de contrôle en tant que conseiller municipal titulaire et Madame MAZIERE Agnès en tant que conseillère municipale suppléante.

PROPOSE Monsieur FAUSSEMAGNE Daniel (Titulaire) et Madame BOUTIN Danielle (Suppléante) en tant que délégués de l'administration désignés par la Préfète et Monsieur BUREAU Dominique (Titulaire) et Madame BOUTIN Fanny (Suppléante) en tant que délégués désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance.

CONVENTION DE L'ASSOCIATION LES CHATS HUANTS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre l'association « Les Chats Huants et la commune dont l'objet est la mise en valeur du patrimoine communal et la soumet à l'approbation des membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants,

ACCEPTE les termes de la convention de partenariat relative aux actions de mise en valeur du patrimoine communal entre l'association "Les Chats Huants" et la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

FINANCEMENT 7EME PLACE MICRO-CRECHE

Mr le Maire rappelle que lors de la séance du 15 novembre 2012, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer la convention de partenariat et d'objectifs de la Micro-Crèche entre la commune et l'association Ah Toupie.

Il rappelle également que lors de la séance du 11 juin 2019, le Conseil Municipal avait décidé de financer une 7^{ème} place au titre de l'année 2018 pour un montant de 1700 €.

Mr APPIOTTI, coordonnateur de l'AH'TOUPIE a adressé un mail à la mairie informant que l'association sollicitera le paiement de cette 7^{ème} place au prorata de présence soit la somme de 510.00 euros.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le financement de cette 7^{ème} place pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de financer la 7^{ème} place, au titre de l'année 2019, de la Micro-Crèche pour un montant de 510 €.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget principal 2020 de la commune.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE DE LA CHARENTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur l'obligation et la responsabilité de la fonction de maire en matière de divagation des animaux sur la voie publique :

- Il doit interdire la divagation d'animaux domestiques et d'animaux sauvages

- La commune doit disposer ou avoir une convention avec une fourrière
- Il est tenu d'informer la population par un affichage permanent en mairie des modalités de prise en charge des animaux errant ou divaguant sur le territoire de la commune.

Le Syndicat Mixte de la Fourrière de la Charente demande qu'un délégué de la commune soit nommé et Monsieur le Maire se propose de l'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants,

DESIGNE Monsieur BROUILLET Jean-Marc comme délégué à la fourrière.

↳ **ACHAT TERRAIN « GIGNAC »**

Monsieur VIGIER Marcel, 3ème adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal, la situation concernant le dossier "GIGNAC" :

Monsieur Claude GIGNAC avait mis à la disposition de la commune de Chazelles une parcelle (anciennement cadastrée 1560) qui servait de passage entre la rue Denis Papin et la rue du Petit Mairat.

Messieurs GIGNAC Daniel et GIGNAC Claude ayant décidé une division parcellaire de leur propriété en vue de vendre des parcelles à la construction, Monsieur GIGNAC Claude a besoin de récupérer l'emprise de cette parcelle pour créer deux parcelles à bâtir. Dans ce projet de division parcellaire, Messieurs GIGNAC proposent à la commune d'acheter une bande de terrain pour remplacer l'ancien passage dont détail ci-dessous :

1) Achat à **Monsieur GIGNAC Daniel**, des parcelles sises Lieu-dit Les Sables, cadastrées :

Section C numéro 1849 pour 24ca

Section C numéro 1850 pour 2a 89ca

Section C numéro 1851 pour 61ca

Soit une surface totale de 3a 74ca moyennant le prix de **1 948.00 euros**.

2) Achat à **Monsieur GIGNAC Claude**, des parcelles sises Lieu-dit Les Sables, cadastrées :

Section C numéro 1856 pour 9ca

Section C numéro 1857 pour 1ca

Soit une surface totale de 10ca moyennant le prix de **52.00 euros**.

Les frais d'acte devant être à la charge de la commune de Chazelles.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune de Chazelles pour un montant total prévisionnel de **530.00 euros**.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

↳ **FRELONS : PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental n'apporte plus son soutien financier aux communes concernant les frelons asiatiques, et ce depuis mai 2017. Il insiste sur le fait que les frelons asiatiques sont toujours présents et que la mairie a des demandes tous les ans concernant la destruction des nids.

Monsieur le Maire propose donc une participation d'un montant de 50.00 euros pour la destruction des nids, à régler directement aux particuliers et précise que les particuliers devront fournir la facture acquittée pour pouvoir obtenir le remboursement de la part de la mairie à hauteur de 50.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

AUTORISE la participation de la mairie à hauteur de 50.00 euros pour la destruction des nids de frelons asiatiques,

DIT que le remboursement s'effectuera sur présentation de la facture acquittée par le particulier,

DIT que le remboursement s'effectuera directement au particulier.

CONVENTION CADRE POUR CAMPAGNE DE STERILISATION DE CHATS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été contacté par Mr MOREAU Christophe, au lieu-dit Le Luquet, qui est envahi par des chats.

Après contact avec la fourrière, il est nécessaire de mener une campagne de stérilisation et de signer une convention avec la fourrière qui prend en charge :

- test à hauteur de 25.00 euros
- stérilisation à hauteur de 50.00 euros
- le reste étant à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention ainsi qu'à lancer une campagne de stérilisation des chats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la fourrière

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une campagne de stérilisation des chats.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un tracteur d'occasion va être acheté sur le budget Assainissement pour un montant de 18000 euros HT et que l'ancien tracteur va être racheté par Monsieur GIGNAC Claude pour la somme de 2500 euros.
- ✓ Madame CORNIERE Lydie fait part de sa rencontre avec une personne de la société AXA Assurance au sujet d'une complémentaire santé qui s'adresse aux personnes de plus de 60 ans qui pourrait bénéficier d'une remise de 25% si la commune signe une convention avec AXA.
Ce sera à rediscuter en commission des Affaires Sociales.
- ✓ Monsieur LAURIN Jacky prend la parole pour exposer le souci qui se pose pour le rachat du commerce de Mr MORELIERAS. Le prix de vente du fonds de commerce pose souci. L'acheteur et le vendeur sont en discussion pour essayer de trouver un terrain d'entente.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en attente d'une réponse de la part de la Chambre d'Agriculture au sujet de l'épandage des boues. Il a demandé à rencontrer le Président de la Chambre d'Agriculture en tant que Président de la Communauté de Communes et souhaite avoir une réunion d'urgence avec Mme la Préfète.

La séance est levée à 20 heures.